

Séance du 17/12/2008

## Compte rendu Réunion du Conseil Communautaire

L'an deux mille huit et le dix sept décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** :Mmes et MM : - Bruno ALBET - Mireille BARBUSSE - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO – Carine BORD - Annie BRACHET – Alain CAMPACI – Julien CANCE – Incarnation CHALLEGARD – Florence COMBE - Santiago CONDE – Diane COULOMB – Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS -- Yves FONTANET - Noël GENIALE – Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN – Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Philippe PARASMO – Richard PAULET - Laure PELATAN - Khadija PINCHON – Marie ROCA – Jacques ROSIER-DUFOND – Léopold ROSSO – Jean SPALMA – Jean-Pierre SPIERO

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Jacques DELORD pour Mme Mireille BARBUSSE – Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD – M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO – Mme Christel PAGES pour M. Cédric BONATO - Mme Maryline POUGENC pour M. Bruno ALBET

**Secrétaire de séance** : M. Julien CANCE



### Questions retirées de l'ordre du jour :

- Fixation des taux de TEOM pour l'année 2009
- Fixation du taux de Taxe Professionnelle pour l'année 2009
- Modification des statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue
- Ports fluviaux – tarif supplémentaire pour les bateaux au-delà de 24 mètres
- Taxe d'entretien 2009 applicable aux plaisanciers résidant à l'année sur un bateau apporté

### Echanges sur les questions suivantes :

- Fixation des taux de TEOM pour l'année 2009
- Fixation du taux de Taxe Professionnelle pour l'année 2009
- Modification des statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue

### Ordre du jour :

- Fixation du tarif de la redevance de volume pour la distribution d'eau brute aux abonnés privés pour l'année 2009
- Attribution de l'indemnité de conseil alloué au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur de la Communauté de Communes Terre de Camargue
- Décision modificative n° 1 budget service public d'assainissement non collectif (SPANC)
- Décision modificative n° 6 budget principal
- Convention de partenariat entre la Communauté de Communes Terre de Camargue et la Commune d'Aimargues dans le cadre du programme d'actions contre les pollutions diffuses
- Conventonnement avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) pour acceptation chèques vacances et coupons sports comme moyen de paiement à la piscine
- Pôle de développement culturel - Demande d'aide financière
- Demandes de subventions auprès du Conseil Régional et du Conseil Général du Gard pour la construction d'un restaurant scolaire à Saint Laurent d'Aigouze
- Projet et plan de financement d'un poste de Référent de Parcours PLIE du Pays Vidourle Camargue
- Convention d'occupation du Palais des Sports du Grau du Roi pour « le Forum de l'Emploi Terre de Camargue 2009 »
- Tarif 2009 pour les appointements « été, hiver, année » sur les Ports Fluviaux de la Communauté de Communes Terre de Camargue

- Tarif 2009 pour les escales, avec ou sans eau et électricité, sur les Ports Fluviaux de la Communauté de Communes Terre de Camargue
- Forfait eau et électricité pour bateaux en transit sur les ports fluviaux de la Communauté de Communes Terre de Camargue
- Taxe annuelle 2009, pour collecte des ordures ménagères sur les ports fluviaux applicable à tous les plaisanciers sauf ceux louant un emplacement à l'année.
- Prestations de service d'assurance



**Objet : Fixation du tarif de la redevance de volume pour la distribution d'eau brute aux abonnés privés pour l'année 2009 - N° 2008-12-200**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer, pour l'année 2009, le montant de la redevance relative à la distribution d'eau brute destinée à l'arrosage des espaces verts d'abonnés privés et des Syndics de copropriétés, à 0.82 €/ m<sup>3</sup> HT.

**Objet : Modification tableau des effectifs - N° 2008-12-201**

Pour que le service environnement puisse mener à bien les missions qui lui sont confiées, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs en créant un poste en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

**Objet : Attribution de l'indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur de la Communauté de Communes Terre de Camargue - N°2008-12-202**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de demander le concours du Receveur communautaire pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à M. Patrick BOCQUILLON

**Objet : Décision modificative n° 1 budget service public d'assainissement non collectif (SPANC) - N°2008-12-203**

Afin de réaliser des écritures qui permettront d'assurer la continuité jusqu'à la fin de l'année 2008 du remboursement, sur le budget ASSAINISSEMENT, de la rémunération d'un agent qui partage son activité pour moitié entre ces deux services, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative ci-dessous détaillée.

Article	Libellé	Montant
D 022	Dépenses imprévues	-1 100.00 €
D 6063	Fourniture d'entretien et de petit..	-430.00 €
D 6064	Fournitures administratives	-200.00 €
D 6215	Personnel affecté par la collectivité	4 400.00 €
D 6226	Honoraires	-770.00 €
D 6236	Catalogues et imprimés	-1 900.00 €

**Objet : Décision modificative n° 6 budget principal - N°2008-12-204**

Suite à une remarque de Monsieur le Trésorier, concernant es écritures anciennes qu'il est difficile de retrouver, le Conseil Communautaire décide, par 36 voix pour et 1 abstention, de prévoir l'amortissement correspondant en adoptant la décision modificative n° 6 sur le budget principal, ci-dessous détaillée :

Article	Libellé	Montant
D 023-01	Virement section investissement	-16 900.00 €
D 6811-01	Dot. Amort.immos incorp. & corp.	16 900.00 €
R 021-01	Virement à la section de fonctionnement	-16 900.00 €
R 28032-01	Amortis.frais de recherche	16 900.00 €

**Objet : Décision modificative n° 1 budget assainissement - N°2008-12-205**

Suite à une remarque de Monsieur le Trésorier qui signale que plusieurs sommes ressortent au niveau des balances comptables en ce qui concerne les amortissements pour des immobilisations et des subventions correspondent à des écritures anciennes qu'il est difficile de retrouver, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative sur le budget assainissement ci-dessous détaillée

Article	Libellé	Montant
D 023	Virement section investissement	38 600.00 €
D 13913	Subv.d'équipement département	51 000.00 €
D 6811	Dot.aux amort./immo.incorp	12 400.00 €
R 021	Virement section fonctionnement	38 600.00 €
R 28031	Frais d'études	2 100.00 €
R 28032	Frais de recherche et de dév.	2 100.00 €
R 28182	Matériel de transport	8 200.00 €
R 777	Quote part des subv.d'invest.	51 000.00 €

**Objet : Convention de partenariat entre la Communauté de Communes Terre de Camargue et la Commune d'Aimargues dans le cadre du programme d'actions contre les pollutions diffuses et demande d'aide financière - N°2008-12-206**

Le territoire de la Communauté de Communes Terre de Camargue est alimenté en eau potable par le champ captant des Baisses situé sur la commune d'Aimargues.

Suite à des dépassements de normes pour certains pesticides sur l'eau pompée, la Communauté de communes, par arrêté Préfectoral n° 2005-300-7 en date du 27 octobre 2005 est tenue de réaliser une action curative (mise en place de filtre à charbon été 2008), ainsi qu'un travail préventif en réalisant un programme d'actions sur les pollutions dites « diffuses ».

Dans un souci de reconquête de la qualité de leurs captages d'adduction en eau potable respectifs, situés sur la commune d'Aimargues, les deux collectivités ont réagi favorablement sur le principe d'une approche commune dans l'objectif d'une plus grande cohérence, et ce, afin de réaliser des économies d'échelle.

Pour cela, il convient de conclure une convention de partenariat qui vise à engager un travail d'étude afin d'homogénéiser les diagnostics des deux collectivités et mettre en œuvre un programme d'actions cohérent qui permettrait de traiter préventivement les pollutions diffuses qui nuisent à la qualité des eaux pour la consommation humaine.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte cette convention de partenariat et accepte de solliciter une aide technique et financière auprès de l'Agence de l'Eau

**Objet : Service public d'assainissement non collectif – approbation des conclusions de l'enquête publique - N°2008-12-207**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, les conclusions de l'enquête publique du zonage d'assainissement des communes d'Aigues-Mortes et du Grau du Roi, rendues par le Commissaire enquêteur, qui stipulent que le zonage d'assainissement des communes de Aigues-Mortes et Le Grau du Roi répondent aux objectifs de la réglementation concernant l'assainissement non collectif.

A ce jour, il n'a pas été possible de réaliser cette étude sur la commune de Saint Laurent d'Aigouze qui, n'ayant pas encore approuvé son PLU, n'a pas pu fournir les éléments demandés.

**Conventionnement avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) pour acceptation chèques vacances et coupons sports comme moyen de paiement à la piscine - N°2008-12-208**

Afin de pouvoir accepter le paiement par chèques vacances et coupons sports ANCV au Centre Aqua-Camargue, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'accepter de conventionner avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV).

**Objet : Pôle de développement culturel - Demande d'aide financière - N°2008-12-209**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de solliciter une aide financière auprès du Conseil Général du Gard, pour l'année 2009, dans le cadre du Pôle de Développement Culturel.

**Objet : Demandes de subventions pour la construction d'un restaurant scolaire à Saint Laurent d'Aigouze - N°2008-12-210**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de solliciter une aide financière auprès de l'Etat, de l'ADEME, du Conseil Régional Languedoc-Roussillon et du Conseil Général du Gard dans le cadre du projet de construction d'un restaurant scolaire à Saint Laurent d'Aigouze.

## **Projet et plan de financement d'un poste de Référent de Parcours PLIE du Pays Vidourle Camargue : N°2008-12-211**

Le PLIE du Pays Vidourle Camargue est un dispositif axé sur la notion de parcours individualisé vers l'emploi durable. Ce dispositif identifie les différentes phases qui feront que la situation du bénéficiaire va évoluer et mène les actions nécessaires pour amener une personne en grande difficulté vers un emploi durable.

Pour organiser ces parcours, le PLIE du Pays Vidourle Camargue s'appuie sur des référents qui sont en contact direct avec les populations visées par le dispositif.

Aussi pour atteindre les objectifs, la Communauté de Communes Terre de Camargue s'est engagée à porter un poste de référent de parcours à mi-temps du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2008 pour les bénéficiaires de son territoire.

Aujourd'hui, au vu des résultats de l'action en cours et des besoins du territoire, le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, de poursuivre cette action en la reconduisant sur l'année 2009, d'adopter le projet d'action référent de parcours n° 3 du PLIE du Pays Vidourle Camargue et de solliciter une demande de subvention du Fonds Social Européen pour un montant de 16 964 € sur la base d'un coût total de 18 375 € pour la réalisation de cette action

### **Objet : Convention d'occupation du Palais des Sports du Grau du Roi pour « le Forum de l'Emploi Terre de Camargue 2009 » - N°2008-12-212**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte une convention d'occupation du Palais des Sports et de la Culture avec la Mairie du Grau du Roi, à titre gracieux, pour l'organisation du Forum de l'Emploi du 4 au 6 mars 2009.

### **Objet : Tarif 2009 pour les appontements « été, hiver, année » sur les Ports Fluviaux de la Communauté de Communes Terre de Camargue - N°2008-12-213**

Le Conseil d'Exploitation, lors de sa réunion du 8 décembre 2008, a, unanimement, décidé d'augmenter les tarifs de 20% par rapport à 2008, compte tenu du bilan financier du budget des ports fluviaux.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe les tarifs d'appontement pour les usagers des ports fluviaux, pour l'année 2009, comme suit :

Tarifs TTC :

<b>Catégorie</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
<b>Dimensions bateau (en mètres)</b>	<b>de 0 à 6,49</b>	<b>de 6.50 à 7.99</b>	<b>de 8 à 9.49</b>	<b>de 9.50 à 10.99</b>	<b>de 11 à 12.99</b>	<b>de 13 à 14.99</b>	<b>de 15 à 17.99</b>	<b>18 et +</b>
Été (6 mois)	689,95 €	856,68 €	1 029,66 €	1 234,68 €	1 495,52 €	1 828,13 €	2 176,49 €	2 907,88 €
Hiver (6 mois)	344,99 €	428,33 €	514,84 €	617,33 €	747,74 €	914,05 €	1 111,84 €	1 453,93 €
Année	989,92 €	1 229,10 €	1 544,51 €	1 852,01 €	2 243,29 €	2 742,19 €	3 288,35 €	4 361,80 €

**Objet : Tarif 2009 pour les escales, avec ou sans eau et électricité, sur les Ports Fluviaux de la Communauté de Communes Terre de Camargue - N°2008-12-214**

Le Conseil d'Exploitation, lors de sa réunion du 8 décembre 2008, a décidé d'augmenter les tarifs escales de 25% par rapport à 2008, compte tenu du bilan financier du budget des ports fluviaux.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe les tarifs « escale journalière » pour les usagers des ports fluviaux, pour l'année 2009, comme suit :

**Tarifs TTC avec eau et électricité**

Catégories	0 – 7.99 m	8 à 10.99 m	11 à 14.99	15 m et +
Escale journalière	25.50 €	25.50 €	37.00 €	37.00 €

**Tarifs TTC sans eau et sans électricité**

Catégories	0 – 7.99 m	8 à 10.99 m	11 à 14.99 m	15 m et +
Escale journalière	16.50 €	16.50 €	23.50 €	23.50 €

**Objet : Forfait eau ou électricité pour bateaux en transit sur les ports fluviaux de la Communauté de Communes Terre de Camargue : N°2008-12-215**

Le Conseil d'Exploitation, lors de sa réunion du 8 décembre 2008, a proposé de fixer le montant de la taxe forfaitaire, applicable aux plaisanciers dont le bateau est en transit, pour leur permettre d'utiliser l'eau ou l'électricité à 5.00 € net par prestation pour 2009.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte cette proposition.

**Objet : Taxe annuelle 2009, pour collecte des ordures ménagères sur les ports fluviaux applicable à tous les plaisanciers - N°2008-12-216**

Lors de sa réunion du 8 décembre, le Conseil d'Exploitation a proposé de fixer le montant de la taxe annuelle, à ajouter à la redevance de base des appontements, correspondant au paiement de la redevance des ordures ménagères, à 50.00 € net, pour 2009.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte cette proposition.

## **Objet : Prestations de service d'assurance - N°2008-12-217**

Devant la nécessité de conclure un marché pour les prestations de service d'assurance, un marché a été établi et décomposé en quatre lots, à savoir :

- Lot 1 : flotte véhicules et engins à moteurs – missions et risques annexes
- Lot 2 : multirisques des biens mobiliers et immobiliers et risques annexes
- Lot 3 : responsabilité civile générale sur compétences et risques annexes
- Lot 4 : ouvrage sur domaine public

Dans un premier temps, la mise en concurrence ne concerne que les lots 1 et 2 car le marché actuel d'assurance, pour ces deux lots, arrive à échéance au 31/12/2008. La durée du marché est de 36 mois à compter du 01/01/2009.

Les lots 3 et 4 feront l'objet d'un autre avis d'appel public à la concurrence en début d'année 2009 car le marché, pour ces lots, arrive à échéance le 31/03/2009.

Après avis de la Commission d'Appel d'offres, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'attribuer les lots 1 et 2 de la façon suivante :

- Lot 1 : attribué l'AGENCE AVIVA NIMES sise 30900 Nîmes pour un montant de 13 059.00 € TTC
- Lot 2 : attribué à SMACL sis 79031 Niort Cedex 9 pour un montant de 8 433.34 € TTC

## **Objet : Travaux de voirie – Rue de l'Egalité au Grau du Roi N°2008-12-218**

**Retire et remplace** la délibération n° 2008-12-189 du 3 décembre 2008, déposée en Préfecture le 9 décembre 2008.

Un marché à lot unique a été lancé le 1<sup>er</sup> octobre 2008 avec date limite de réception des offres fixé au 26 novembre 2008, pour la réalisation des travaux de voirie – rue de l'Egalité au Grau du Roi, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée par la commune du Grau du Roi. , il convient de réaliser

Après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 3 décembre 2008, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer ce marché à l'entreprise SCREG SUD EST – 30320 Marguerittes pour un montant de 145 082.80 € HT soit 173 519.03 € TTC.

<b>INFORMATIONS DIVERSES</b>
------------------------------

Le service « environnement » travaille actuellement sur la mise en place de la redevance spéciale sur l'ensemble des professionnels du canton. Pour l'heure, de nombreuses données sont collectées et une rencontre individuelle de chaque professionnel est organisée.

A la suite de cette étude le Conseil Communautaire sera invité à délibérer courant 2009, sur l'actualisation de la redevance spéciale collectée auprès de l'ensemble des professionnels implantés sur le territoire communautaire ainsi qu'auprès des administrations.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00*

Le Président

Léopold ROSSO